



59 MAIRES NORD

Périodique de l'Association des Maires du Nord • Numéro 24 • janvier 2009

Sommaire

La vie de l'AMN

Pages 2, 3 et 4

Le Congrès des Maires de France : La résolution générale

Pages 5 et 6

Communiqués

Page 7

Agenda, Publications, Carnet

Page 8

EDITORIAL

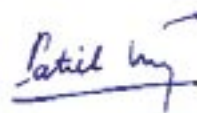


Avec l'année 2008 un nouveau cycle a débuté pour nos Collectivités. Vous êtes 209 nouveaux Maires qui avez découvert, au cours de ces premiers mois, les joies et les difficultés de cette fonction. L'Association des Maires du Nord sera à vos côtés tout au long de ce mandat, notamment en matière de formation. Nous avons commencé avec le Congrès des Maires du Nord, en juin, avec un programme, sur deux jours, de 10 ateliers. Plus de 600 élus, élus ou réélus y ont participé. Et nous poursuivons depuis avec différentes sessions. Nous sommes bien sûr à votre écoute pour mieux répondre à vos besoins en terme de formation.

Conformément à nos statuts, l'année 2008 a aussi été celle du renouvellement des instances dirigeantes de l'AMN et de l'AMF. Le nouveau Conseil d'administration de l'AMN a été élu avec plus de 80% de participation au vote, avec la nouvelle liste de 29 Maires, dont 15 nouveaux par rapport au mandat précédent, que j'ai eu l'honneur de conduire. En leurs noms je vous remercie de votre confiance et soyez assurés de notre dévouement à la cause des Communes et intercommunalités du Nord. A l'AMF c'est Jacques PÉLISSARD, Président sortant, qui a été réélu lors du Congrès des Maires de France, fin novembre. Dans le même temps, quatre Maires du Nord ont fait leur entrée dans les instances de l'AMF: Olivier HENNO, Maire de Saint André, Bernard BAUDOUX, Maire d'Aulnoye-Aymeries, Bernard GERARD, Maire de Marcq-en-Baroeul, et votre serviteur.

Enfin l'année 2008 a été malheureusement marquée par la tornade en Sambre. Vous le savez, l'AMN s'est mobilisée pour recueillir les dons (voir détails page 4). Au delà des chiffres, je souhaite ici vous exprimer ma reconnaissance et mes remerciements pour votre soutien à notre initiative en faveur des sinistrés. C'est grâce à vous que cette action de solidarité a connu ce succès.

Le Président



Patrick MASCLET
Maire d'Arleux
Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais

**LE CONGRÈS DES MAIRES DU NORD :
SUR DEUX JOURS, PLUS DE 700 PARTICIPANTS POUR UNE PREMIÈRE**



L'Assemblée générale des Maires du Nord



Le Président Patrick MASCLET



Parlementaires et personnalités



*Le Préfet Daniel CANEPA, Valérie LETARD,
Alain MARLEIX et Jacques PELISSARD*



Le déjeuner à l'extérieur



Le salon des partenaires



Patrick MASCLET et Bernard DEROSIER



*La conférence de Jean-Paul DELEVOYE,
Médiateur de la République*

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMN

Le nouveau Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Nord a été élu avec 510 voix sur 519 votants (soit plus de 80% de participation) pour la liste « Agir ensemble, avec les Maires du Nord », conduite par Patrick MASCLET.

Réunis en Préfecture le 29 septembre, les nouveaux administrateurs ont élu le Président et le Bureau. Patrick MASCLET et les membres du bureau ont recueilli l'unanimité des votes des membres présents ou représentés. Voici la nouvelle composition du nouveau Conseil d'Administration :

Patrick MASCLET*, Maire d'ARLEUX, Président

- Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, 1er Vice-Président
- Marc-Philippe DAUBRESSE, Maire de LAMBERSART, 2ème Vice-Président
- Eric BOCQUET*, Maire de MARQUILLIES, 3ème Vice-Président
- Philippe BAUDRIN*, Maire de MAING, 4ème Vice-Président
- Désirée DUHEM, Maire d'HANTAY, 5ème Vice-Présidente
- Serge MACHEPY, Maire de SOLESMES, 6ème Vice-Président
- Georges FLAMENGT, Maire de SAINT-PYTHON, Secrétaire Général
- Nicolas LEBAS, Maire de FACHES-THUMESNIL, Secrétaire Général Adjoint
- Monique HERBOMMEZ*, Maire de SARS ET ROSIERES, Trésorière
- Philippe DRONSART, Maire de FERRIERE-LA-GRANDE, Trésorier Adjoint
- Jean-Pierre DECOOL*, Maire de BROUCKERQUE, 1er Membre du bureau
- Isabelle LEDROLE, Maire de PROUVY, 2ème Membre du bureau
- Béatrice DESCAMPS*, Maire de METEREN, 3ème Membre du bureau
- Pierre HERBET*, Maire de HESTRUD
- Jacques LEGENDRE, Président de la CA de Cambrai
- Philippe PARSY*, Maire d'ANNOEULLIN
- Alain POYART, Maire d'AVESNES-SUR-HELPE
- Michel FRANCOIS*, Maire de QUERENAING
- Patricia MOONE*, Maire de BERTHEN
- Christian ENTEM, Maire de SIN LE NOBLE
- Alain FREHAUT, Maire de BAVAY
- Gérard DEVAUX*, Maire de BEAUVOIS EN CAMBRESIS
- Michel FACOMPTE, Maire de FAUMONT
- Pascal JEAN, Maire de NEUVILLE-SUR-ESCAUT
- Benjamin DUMORTIER, Maire de CYSOING
- Bertrand RINGOT*, Maire de GRAVELINES
- Alain BEZIRARD, Maire d'ERQUINGHEM LYS
- René LOCOCHE*, Maire de VILLERS POL

* : *membre sortant*



FORMATIONS À L'AMN

Outre les journées d'accueil des 5 et 6 juin, déjà plusieurs réunions d'information ont été proposées aux élus du Nord sur les thèmes suivants :

les cimetières et le droit funéraire (3 jours), le budget communal (2 jours), la petite enfance (3 réunions, et un atelier au cours de la journée Petit1, à Lille Grand Palais), une journée découverte de RTE.



Sars et Rosières : le droit funéraire



Steenvoorde : la petite enfance



Preux au Sart : le budget

**OPÉRATION SOLIDARITÉ SAMBRE :
PLUS DE 4 300 000 EUROS RÉCOLTÉS PAR L'AMN !**

Plus de 4,3 millions d'euros sont récoltés à ce jour par l'Association des Maires du Nord en faveur des sinistrés de la tornade en Sambre.

C'est à l'AMN, en présence de Mr le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe, du Trésorier Payeur Général, de Parlementaires, des membres du Conseil d'Administration de l'AMN, du Président du Centre de Gestion, de la Directrice régionale de France 3, que Patrick MASCLET



Remise du chèque au siège de l'AMN

a remis symboliquement un chèque aux quatre Maires des communes sinistrées d'Hautmont, de Maubeuge, de Boussières-sur-Sambre et de Neuf-Mesnil.



Sur la base de l'évaluation des montants des sinistres enregistrés dans chaque commune par les assureurs et sous contrôle du Sous Préfet, les Maires se sont accordées sur la répartition. Les premières sommes ont été versées, depuis mi novembre, aux familles, selon des critères d'analyse de chaque sinistre,

Ce sont au total 40 000 donateurs de toute la France qui ont répondu à l'appel de l'AMN, relayé largement par les médias.

Par ailleurs, grâce au réseau de l'AMF, des centaines de collectivités ont aussi contribué à cet élan de générosité.

Grâce au soutien des Parlementaires du Nord, le



Remise du chèque de la société AUCHAN en Mairie de Neuf-Mesnil

Ministre du Budget a accordé le droit à déduction fiscale en faveur des donateurs. La Trésorerie générale, par laquelle transitent les sommes reçues, s'est par ailleurs engagée à établir et envoyer les reçus fiscaux à chacun des donateurs.

On peut signaler les dons de plusieurs entreprises, en particulier de Valourec, pour 100 000 euros ou encore la société Auchan, pour l'équivalent de 120 000 euros de marchandise. Ce chiffre étant celui des dons collectés par Auchan auprès de ses clients dans les premières semaines qui ont suivi la tornade.

A noter aussi, parmi les nombreuses initiatives prises par les mairies, le concert organisé par la ville d'Aulnoye-Aymeries, le 5 septembre, dont les recettes, d'un montant de plus de 9000 euros, ont été reversées sur le compte spécial de l'AMN.

Et la collecte continue. Tous les jours, l'AMN reçoit des sommes des Communes et intercommunalités de France. Les initiatives se poursuivent, à l'instar du titre écrit par le groupe Flobard «L'instant d'après» (voir encadré).

UNE CHANSON POUR LES SINISTRÉS

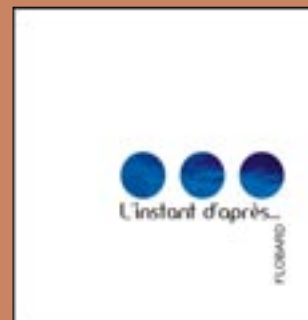
L'intégralité des bénéfices des ventes de ce single, vendu 4 euros, (tiré dans un premier temps à 5000 exemplaires) sera répartie entre l'Association des Maires du Nord et l'association Solidarité Avesnois.

Pour le groupe Flobard
François Garnier

Association Comic Trip
52 rue Victor Hugo
59620 Aulnoye-Aymeries

tél. : +33 (0)3 27 39 81 56
port. : +33 (0)6 13 11 75 37

site web : www.flobard.fr
www.myspace.com/flobard





EXTRAITS DE LA RÉOLUTION GÉNÉRALE DU 91^{ème} CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Le Congrès est parfaitement conscient des difficultés que l'Etat, comme les collectivités territoriales, vont rencontrer pour relever ces défis alors que la crise économique et financière va fortement peser sur les ressources des collectivités locales, et qu'ils devront se mobiliser pour prévenir ou en atténuer les conséquences sociales.

Le Congrès est cependant convaincu que les maires et l'Etat peuvent, ensemble, relever ces défis, à condition que celui-ci accepte une véritable concertation, permanente, et garantisse aux élus les moyens d'une action efficace au service des citoyens et des territoires.

On ne réforme pas la France contre les élus locaux, mais avec eux. C'est une condition de la réussite.

I - LE DÉFI FINANCIER ET FISCAL :

le Congrès demande :

- que le FCTVA ne soit pas intégré dans l'enveloppe des concours financiers dont il absorbe une part prépondérante. Il doit garder son caractère de remboursement.

- que les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales ne soient pas indexés sur l'évolution prévisionnelle des prix, elle-même inférieure à l'indice du prix spécifique aux communes, mais sur des éléments reflétant davantage la réalité des dépenses,
- que la dotation de solidarité rurale connaisse une progression identique à celle de la dotation de solidarité urbaine, qui doit garder le logement social au nombre de ses critères.

- que le Gouvernement ouvre immédiatement des négociations sur la base des propositions élaborées conjointement par l'AMF, l'ADF et l'ARF, pour une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, permettant aux collectivités territoriales de moins dépendre de l'Etat et de disposer de véritables marges de manoeuvre pour exercer leurs responsabilités,

- qu'en tout état de cause, si la taxe professionnelle devait être supprimée dans sa configuration actuelle, les communes et les communautés continuent à bénéficier d'une ressource équivalente, évolutive, à travers un impôt lié aux activités économiques de leur territoire et librement modulable.

Le Congrès demande la mise en oeuvre d'un plan national de relance des investissements des collectivités locales et que le prochain plan de relance européen, comporte un volet « collectivités territoriales » bénéficiant de financements complémentaires, prélevés notamment sur les disponibilités des divers fonds européens.

Le Congrès prend acte des mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès des communes à l'emprunt. Il considère que les difficultés que peuvent rencontrer quelques collectivités, en matière de produits financiers dits « à risques de taux », doivent être appréciées à leur juste mesure. En aucun cas, cette

situation ne saurait être un prétexte pour mettre en place des règles plus contraignantes.

II - LE DÉFI DE LA REFORME DE L'ETAT :

S'agissant de La Poste, le Congrès demande au Gouvernement :

- que soient garanties les missions de service public qui lui incombent aujourd'hui et qu'il convient de réaffirmer dans la loi,

- d'assurer la pérennité du fonds postal national de péréquation territoriale, indispensable au maintien d'un maillage équitable du réseau postal sur le territoire.

S'agissant de la révision générale des politiques publiques, le Congrès demande qu'elle cesse de se traduire par de nouveaux transferts de charges et que, dans le cas contraire, ceux-ci soient strictement compensés.

S'agissant de la transposition à la fonction publique territoriale des réformes envisagées pour la fonction publique de l'Etat, le Congrès demande que les maires et les présidents de communautés soient associés, le plus en amont possible, dans le cadre du collège employeur, à l'élaboration et à la discussion des projets et des textes qui les concernent. Il désapprouve la remise en cause du paritarisme dans les instances locales et nationales du dialogue social dans la fonction publique territoriale.

III - LE DÉFI DE LA RÉFORME DE CERTAINES POLITIQUES PUBLIQUES :

L'école

Le Congrès appelle l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les maires et les présidents de communautés pour la mise en oeuvre du service minimum d'accueil des enfants en cas de grève. Une évaluation objective et partagée de ces difficultés devrait se traduire par une révision de la loi.

Le Congrès demande qu'ils soient suspendues les procédures engagées devant les tribunaux administratifs.

Il déplore l'excès de précipitation et l'absence totale de concertation qui ont présidé à la suppression de la scolarité le samedi et à l'organisation du soutien scolaire. Il demande une modification du décret permettant de laisser un enseignement scolaire sur 4 jours ou 9 demi-journées entre le lundi et le vendredi.

Le Congrès demande que la généralisation de l'accompagnement éducatif soit précédée d'une appréciation concertée des incidences administratives et financières pour les collectivités concernées et que les surcoûts qui en résultent soient intégralement compensés.

Le Congrès souhaite que soit rapidement adoptée la proposition de loi reprenant les principes défendus par l'AMF et soutenus par le Gouvernement, qui vise à

garantir la parité public-privé pour la scolarisation des enfants en dehors de leur commune de résidence.

L'Etat doit conserver la responsabilité d'une école maternelle, qui soit largement ouverte aux familles dès l'âge de deux ans.

L'accueil de la petite enfance :

Le Congrès invite le Gouvernement à dégager des moyens suffisants, via les caisses d'allocations familiales, pour que les communes puissent continuer à maintenir et développer des places d'accueil, pour créer de nouvelles structures et pérenniser celles qui existent, notamment en maintenant les moyens nécessaires aux crèches familiales.

Il demande en outre que les allègements des normes ne se fassent pas au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants.

Le logement :

Le Congrès considère que les mesures, prévues par le projet de loi de mobilisation pour le logement, ainsi que les crédits inscrits dans le projet de loi de finances ne sont pas suffisants pour faire face à la crise actuelle, et pour financer les différentes politiques engagées à cet effet (PNRU, quartiers anciens, DALO, accession sociale à la propriété).

Il exprime ses préoccupations sur la mise en oeuvre du droit au logement opposable, et sur la poursuite du programme national de rénovation urbaine, qui ne saurait reposer sur une contribution accrue des collectivités territoriales.

Il souligne que la recherche d'une plus grande mobilité dans le parc de logements sociaux ne doit pas remettre en cause l'objectif de mixité sociale, qu'il importe, au contraire, de conforter.

Le Congrès demande à cet égard que l'article 55 de la loi SRU, qui impose, pour certaines communes un quota des 20 % de logements sociaux ne soit pas modifié.

IV - L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Il sera attentif à ce que les mesures susceptibles d'avoir une incidence pour les collectivités territoriales, notamment sur le plan financier, fassent l'objet d'une étude d'impact préalable et de mesures de soutien. Il souhaite, entre autre, que les communes affectées par la trame verte bénéficient de justes contreparties.

Le Congrès considère que l'implantation des équipements commerciaux doit être organisée en conformité avec

les objectifs définis par le schéma de cohérence territoriale en matière d'urbanisme commercial et ce, a fortiori, si les autorisations d'exploitation étaient à l'avenir supprimées.

V - LE DÉFI DE L'INTERCOMMUNALITÉ :

Le Congrès considère que le moment est venu de faire franchir à l'intercommunalité une nouvelle étape, permettant aux communes d'exercer ensemble de nouvelles compétences, et de poursuivre la mutualisation de leurs services dans le cadre de périmètres intercommunaux cohérents.

Cette nouvelle étape, qui conduirait, sur la base du volontariat, à consolider et à renforcer les communautés et à introduire plus de souplesse dans les critères définissant l'intérêt communautaire, pourrait utilement s'accompagner d'une modification de la gouvernance de l'intercommunalité. Le congrès demande que les modalités de désignation des conseillers communautaires permettent de préserver l'identité communale.

VI - LE DÉFI DE L'EUROPE :

- en reconnaissant la liberté pour les communes de confier, sans mise en concurrence, des prestations à l'intercommunalité.

- en édictant une directive cadre, permettant notamment aux communes d'organiser et de gérer librement les services d'intérêt général, principalement les services à caractère social.

Le Congrès invite solennellement le Gouvernement à recréer les conditions d'une nouvelle relation de confiance, aujourd'hui affectée, et qu'il importe de faire vivre par une concertation plus étroite, et des négociations effectives. Elle doit se traduire prioritairement par une réforme urgente et ambitieuse de la fiscalité locale ; la fin des transferts de charges insidieux et non compensées et l'établissement de relations financières plus équilibrées entre l'Etat et les collectivités locales.

Le Congrès estime que la réflexion engagée sur la réforme des collectivités territoriales, plutôt que de se concentrer sur les structures, doit porter prioritairement sur la clarification des compétences entre les collectivités publiques, et la confirmation de la compétence générale des communes pour intervenir sur leur territoire.

La crise grave qui s'ouvre dans notre Pays ne pourra être surmontée par l'Etat seul. La République et les citoyens peuvent compter sur les maires et sur leur capacité à gérer les affaires locales avec rigueur et à contribuer au maintien de la cohésion sociale.



L'AMN AU CONGRÈS ET AU SALON DES MAIRES

9 bus mis à dispositions, environ 400 élus du Nord présents le mercredi 26 novembre, 240 convives au déjeuner républicain (photos), un verre de l'amitié offert sur le stand de l'AMF...le tout dans une ambiance chaleureuse et sympathique!





LE CENTRE RESSOURCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR LES TERRITOIRES DU NORD PAS-DE-CALAIS !

Groupement d'Intérêt Public depuis 2005, le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) a été créé en 2001, avec l'appui du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais et l'Etat.

Avec pour objectif principal de promouvoir le développement durable et de le rendre appropriable par les Territoires, le Centre Ressource du Développement Durable s'est fixé trois grandes missions :

- analyser et expertiser le développement durable (analyse de terrain, veille documentaire et revue de presse,...)

- valoriser et expliquer le développement durable (www.cerdd.org, publications thématiques,...)

- réunir les acteurs du développement durable : animation de rencontres autour d'une thématique du développement durable, collaboration dans la mise en oeuvre de projets développement durable

Pour ce faire, le Cerdd organise, entre autres, des rencontres (Ateliers-Débats, Petits-Déjeuners) pour les élus et les techniciens des collectivités locales.

Depuis sa création en 2001, le Cerdd met son expertise au service des Territoires du Nord et du Pas de Calais, en axant son travail sur les thématiques suivantes :

Les Agendas 21 et les pratiques durables des Territoires

Le réseau des Agendas 21, lancé en décembre 2007, suite à une enquête sur les initiatives régionales des territoires en matière de développement durable, propose d'échanger sur les pratiques, les méthodes et savoir-faire des uns et des autres. En parallèle, un groupe de travail intersite sur « comment lancer un Agenda 21 » s'est constitué en 2008 et permet d'apporter les bases aux premiers développements d'un tel projet

territorial. Les premiers travaux s'achèveront en fin d'année 2008.

Enfin, une liste de discussion, lancée en juin 2008, vous permet d'échanger sur des informations, des idées, des expériences en matière de pratiques durables. Pour vous y inscrire, rendez vous sur www.cerdd.org, rubrique Echanger => Liste de discussion Territoires Durables

Repenser les habitats, la place de l'habitant...

...et inscrire l'urbanisme durable dans les projets d'aménagements urbains, à tous les niveaux : de l'utilisation de matériaux éco-conçus et limitant les émissions de gaz à effets de serre, à l'implication des habitants dans la construction/réhabilitation de leurs quartiers.

La biodiversité comme plus value au développement du territoire

Augmenter la biocapacité en région par la réalisation de maillages écologiques et mettre en place un développement local responsable, telles sont les deux priorités mises en avant par le Centre Ressource du Développement Durable.

L'évaluation du développement durable

Apporter les ressources nécessaires (outils, méthodes et autres expériences en la matière), tel est le rôle du Centre Ressource autour de l'évaluation des démarches de développement durable des Territoires.

L'évaluation est gage de réussite dans l'élaboration de votre démarche et ne concerne pas uniquement les experts du développement durable mais bien l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Site internet : www.cerdd.org



CROIX ROUGE

Face à la multiplication des risques naturels et technologiques et se fondant sur l'expérience qu'elle a acquise au fil des années lors de nombreuses opérations, la Croix-Rouge française intervient régulièrement lors de catastrophes en collaboration et en complément des actions menées par les autres acteurs du secours, publics ou privés.

Avec la nouvelle loi de modernisation de la Sécurité Civile, les maires des communes ont un rôle prépondérant dans la préparation et la gestion de ces événements. Ces dernières années, nous avons eu l'occasion de collaborer avec les communes lors de situations exceptionnelles : évacuation de population suite à une fuite de gaz (Douai), inondations (Hazebrouck, Morbecques), hébergement de Roms (Lille, Douai), ...

Nos actions sont diverses : accueil de la population impliquée, hébergement d'urgence en cellules familiales, nettoyage des habitations, écoute et soutien

psychologique, distribution de kits hygiène,...

Notre objectif est de satisfaire au mieux les besoins de la population sinistrée en concertation et en complémentarité des pouvoirs publics.

Pour pouvoir répondre efficacement aux diverses sollicitations (préfecture, DDASS, maires,...), un cadre de la Croix-Rouge est joignable au 0320575394 (7j/7, 24h/24)

Il est l'interlocuteur privilégié lors de toutes situations exceptionnelles. Bien avant un quelconque engagement, il est possible de l'avertir d'un événement (pré-alerte). Notre réponse ne sera que plus rapide.

www.croix-rouge.fr

20, rue Lavoisier - 59160 Lomme

Portable : 06 07 35 56 13

Tél. : 03 20 57 53 92 - Fax : 03 20 57 53 93



RUBANS DU PATRIMOINE

La commune de CASSEL est lauréate des rubans du Patrimoine 2008 pour sa nouvelle médiathèque (photo). Elle avait déjà remporté ce prix en 2002.

Ce concours, organisé en partenariat par l'Association des Maires de France, Dexia, la Fédération Française du Bâtiment et la Fondation du Patrimoine, récompense des communes et structures intercommunales ayant réalisé, avec des entreprises du Bâtiment, des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Chaque année, plusieurs centaines de communes y participent. Depuis sa création, 1027 prix ont été décernés : 894 prix départementaux, 25 prix régionaux et 108 nationaux. Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur www.batiportail.com (rubrique les rubans du Patrimoine), et doivent être déposés au plus tard le 31 janvier 2009.

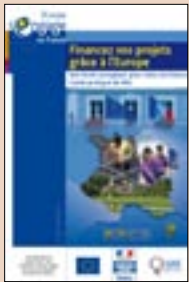
A NOTER DANS L'AGENDA

En 2009, le **Congrès des Maires du Nord** est prévu le **jeudi 7 mai**. Il aura lieu au Centre d'examen du CDG59 (Lille-Hellemmes). Au programme : l'Assemblée générale des Maires du Nord, un salon de professionnels, des réunions thématiques d'information et une soirée de gala!

Le **Congrès 2009 des Maires de France** est prévu les **17, 18 et 19 novembre**.

PUBLICATIONS

GUIDES À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE INTERNET DE L'AMF



FINANCEZ VOS PROJETS GRÂCE À L'EUROPE : DES FONDS EUROPÉENS POUR VOTRE TERRITOIRE ; GUIDE PRATIQUE DE L'ÉLU.

Ce guide se veut synthétique. Il ne prétend pas répondre à toutes vos questions. Sont présentés quelques exemples de projets, avec des indications du chemin à suivre pour trouver les bonnes informations.



L'ÉCONOMIE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Réalisé à partir de nombreux entretiens avec les différents acteurs du secteur de l'eau, agences de l'eau, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, élus locaux..., ce livret permet à chacun d'appréhender les nombreux enjeux et, parfois, les subtils équilibres des services d'eau et d'assainissement.

Et de comprendre ainsi comment s'établissent le prix des services de l'eau, son évolution et la facture aux abonnés des services.



LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Conçu autour d'une centaine d'exemples, ce guide propose des actions qui peuvent être menées par les collectivités en interne ayant trait aux comportements individuels et à la gestion des services. Opérationnel, il propose à la fois des actions nécessitant peu de moyens et des actions nécessitant des investissements plus importants.



«RÉALISEZ VOS PROJETS PETITE ENFANCE AVEC LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE» réalisée par l'UNIOPSS.

CARNET

LA GROISE (441 habitants, Arrt de Cambrai)

Après le décès de Monsieur Jean-Marie DUMONT, c'est Monsieur Bernard LECOLIER qui devient le nouveau Maire.

ESTAIRES (5911 habitants, Arrt de Dunkerque)

Après de nouvelles élections, Monsieur Bruno FICHEUX a été élu Maire d'Estaires.

NIERGNIES (510 habitants, arrt de Cambrai)

Après le décès de Monsieur Jean-Marie DUBAILLE, Monsieur Christain LOZE (photo) a été élu au poste majoral.



Maires en Nord

Périodique de l'Association des Maires du Nord

18, rue du Barbier Maës
B.P.1179 - 59013 LILLE Cedex
Tél: 03.20.42.99.41
Fax: 03.20.42.88.19
E-mail: contact@maires59.fr
Directeur de la publication:
Patrick MASCLÉ

Comité de lecture:
Philippe BAUDRIN, Eric BOCQUET,
Marc-Philippe DAUBRESSE, Michel FRANCOIS, Nicolas LEBAS, Patrick MASCLÉ.

Rédaction et Mise en page:
Serge MARTIN
Dépôt légal à parution